

Département de la Moselle

Arrondissement de Thionville

Nombre de conseillers élus : 29

Nombre de conseillers
en fonction : 29

Nombre de conseillers
présents : 18

Nombre de conseillers
représentés : 7

COMMUNE DE TERVILLE

Extrait des délibérations de la
Séance du 11 juillet 2005

sous la présidence de M. Patrick LUXEMBOURGER, Maire.

En présence de : Mme Vatry, Mme Rossi à partir de 20H20, M. Hubsch jusqu'à 20H45, M. Deroualle, Mme Schroeder, M. Rebuffet, Melle Mercurelli, M. Wacheul, M. Mansouri, Mme Benni-Michelon, M. Gebus, M. Lemal, Melle Huther, M. Le Lay, M. Muller, M. Hengel, M. Ruffloch, M. Dosch.

Ont donné procuration :

Mme Blond - Talarczyk à M. Luxembourgger

Mme Rossi à M. Wacheul jusqu'à 20H20

M. Hubsch à Mme Rossi à partir de 20H45

M. Ghasmoune à M. Deroualle

Mme Mathieu à M. Gebus

Mme Fantoni à M. Muller

M. Paolozzi à Mme Vatry

Mme Laurent à M. Dosch.

Recu
A la Sous-Préfecture de Thionville

Le 26 JUL. 2005

Membres absents : M. Royer, Mme Hesse, M. Heitz, Mme Fernandez.

Secrétaire de séance : M. Rebuffet, conseiller municipal.

Assistaient en outre :

M. Leeman, Directeur de Cabinet

Mme Petitfrère, Directeur Général des Services

Mme Lahalle, Chef de Projet

M. Mateus, Juriste

Mme Munerol, Chargée de Communication

Mme Blaise, Département des Ressources Humaines

Mme Colnot, Département des Finances

M. Dinhof, Département des Services Techniques et de l'Urbanisme

Mme Harter, Secrétariat du Maire.

Mme Vazzoli, Secrétariat Général

Point n° 36 : Convention billetterie

Rapporteur : Mme Vatry

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Terville souhaite organiser une programmation de spectacles. Pour donner la plus large audience à cette programmation la vente des billets ne sera pas uniquement assurée par le service de la régie municipale. Il est en effet souhaitable que le public puisse se procurer des billets d'accès aux spectacles dans différents points de vente décentralisés.

Pour ce faire, la Ville de Terville envisage de confier aux sociétés Ticketnet et Fnac, la vente des billets, par le biais de leurs réseaux informatisés.

Ticketnet propose une convention unique de partenariat, par laquelle la vente de billet se fera au prix fixé par la Ville pour chaque manifestation. La société se rémunère en augmentant le prix du billet d'une commission déterminée, après en avoir informé la Ville.

La société Fnac quant à elle propose des conventions ponctuelles par spectacle ou pour plusieurs spectacles identifiés. La vente de billet se fera au prix fixé par la Ville sur lequel s'applique une commission variable selon les styles de vente.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de se prononcer à ce sujet.

Le conseil municipal après avoir entendu l'avis de la commission de l'animation, vie quotidienne, vie associative et scolaire et de la commission des finances et du personnel, et après en avoir délibéré par 20 voix pour et 5 abstentions, décide :

- 1) d'approuver l'instauration d'une billetterie avec points de vente décentralisés ;
- 2) d'autoriser le Maire à signer les conventions avec la société TICKETNET et la société FNAC dont les dispositions auront pour objectif de définir les conditions de vente des places de spectacle ;
- 3) de verser les recettes à la Trésorerie Principale Thionville 3 Frontières et de les inscrire à l'article 7088 fonction 33 du budget principal de la Ville.

Fait et délibéré à Terville, les jour, mois et an susdits. Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour copie certifiée conforme,
Terville, le 12 juillet 2005
Le Maire,




Patrick Luxembourgger

Publié à la porte de la Mairie
Le : 25 JUL 2005
Transmis à la Sous-Préfecture
Le : 25 JUL 2005
Notifié à l'intéressé
Le :